

## PROCES-VERBAL

### DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars, à vingt heures, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, le conseil municipal de la commune de Malville, sous la présidence de Monsieur ESNAULT Jean-Yves, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Au jour de la séance, étaient en exercice vingt-trois conseillers municipaux, dont 18 présents.

Le conseil municipal avait été convoqué, par pli à domicile en date du 15 mars 2016 et la convocation avait été affichée à la porte de la Mairie, le 18 mars 2016.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BIDAUD Dominique, BREVET Marie-Thérèse, BRIAND Patrick, ESNAULT Jean-Yves, HELIOT Régine, JANVIER Magali, JOALLAND Sandrine, LEBRUN Delphine, LEJEUNE Martine, LERAT Sylvette, LOEUILLET Régis, LOQUET Tony, MAROT Bernard-Pascal, MOTHEs Romain, ROCHETEAU Pascale, SAMBRON Elodie, TERRIER Daniel, THEBAUT Sylvie .

**Absents :** M. Dominique MANACH (pouvoir à M. ESNAULT), Mme Aude CHIRON (pouvoir à Mme HELIOT) M. Alain FONTAINE (pouvoir à M. MOTHEs)  
M. Dominique BOUCHEREL arrive en cours de séance (20H15).  
M. Chantal FOURAGE arrive en cours de séance (20H25)

❖ **Vérification du quorum par le 1<sup>er</sup> Adjoint :**

Nbre de conseillers municipaux élus	23
Nbre de conseillers municipaux présents physiquement à l'ouverture de la séance	18
Nbre de conseillers municipaux nécessaires pour obtenir le <b>quorum</b>	12

Le 1<sup>er</sup> Adjoint déclare le quorum atteint, par conséquent, la séance est donc ouverte.

- ❖ **Nomination secrétaire de séance :** Mme Régine HELIOT
- ❖ **Approbation PV du conseil municipal du 26 janvier 2016 :**  
M. ESNAULT demande s'il y a des remarques ou des compléments à apporter.  
Pas de remarque.  
Le PV est approuvé à l'unanimité.
- ❖ **Points nécessitant une délibération :**

## FINANCES

### Délibération n°2016-08 : Vote du compte de gestion 2015 – Budget « Locaux commerciaux » - Nomenclature n°7.1.2

Monsieur MAROT présente le compte de gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Excédents de fonctionnement capitalisés pour 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	+ 130 855,17 €		+ 13 926,84 €	+ 144 782,01 €
Fonctionnement	+ 30 212,89 €	+ 0,00 €	+ 13 286,16 €	+ 43 499,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 161 068,06 €</b>	<b>+ 0,00 €</b>	<b>+ 27 213,00 €</b>	<b>+ 188 281,06 €</b>

Le compte de gestion 2015 est en concordance avec le compte administratif et fait apparaître un excédent sur l'exercice de + 27 213,00€. Le résultat de clôture 2015 s'élève donc à + 188 281,06 €.

Mme BREVET demande ce qu'il en est du local de l'ancienne crêperie actuellement inoccupé.

M. ESNAULT indique que les Domaines travaillent à une estimation pour procéder à sa vente car il y aurait potentiellement un acquéreur.

## DECISION

Le Conseil Municipal

- Entendu son rapporteur,
- Après avoir délibéré,

A l'unanimité, approuve le compte de gestion 2015 du budget « Locaux commerciaux ».

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 2016-09 : Vote du compte administratif 2015 – Budget « Locaux commerciaux » - Nomenclature n°7.1.2

Monsieur MAROT présente le compte administratif :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		RESULTAT GLOBAL
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Affectation résultats 2014 (hors 1068)	- €	130 855,17 €	- €	30 212,89 €	+ 161 068,06 €
Réalisé 2015	- €	13 926,84 €	13 926,84 €	27 213,00 €	+ 27 213,00 €
<b>Total</b>	- €	<b>144 782,01 €</b>	<b>13 926,84 €</b>	<b>57 425,89 €</b>	<b>+ 188 281,06 €</b>
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total général</b>	- €	<b>144 782,01 €</b>	<b>13 926,84 €</b>	<b>57 425,89 €</b>	<b>+ 188 281,06 €</b>

Le compte administratif 2015 fait apparaître un résultat global de + 188 281.06 € réparti tel que suit :

- Excédent de fonctionnement : + 43 499.05 €
- Excédent d'investissement : + 144 782,01 €

Il n'y a pas de remarque ou de question.

## DECISION

Le Conseil Municipal,

- Entendu son rapporteur,
- Après avoir délibéré,

A l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 du budget « Locaux commerciaux ».

M. BOUCHEREL arrive (20H15).

\*\*\*\*\*

### Délibération n°2016-10 : Affectation du résultat de fonctionnement – Budget « Locaux commerciaux » - Nomenclature n°7.1.2

Monsieur MAROT rappelle que le compte administratif 2015 fait apparaître un résultat global de + 188 281.06 € réparti tel que suit :

- Excédent de fonctionnement : + 43 499.05 €
- Excédent d'investissement : + 144 782,01 €

Il propose, en l'absence de besoin de couverture de l'investissement, d'affecter le résultat de fonctionnement en fonctionnement tel que suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015		
Résultat de fonctionnement N-1	Résultat de l'exercice	13 286,16
	Résultats antérieurs reportés	30 212,89
	Résultat à affecter	43 499,05
Investissement	Solde d'exécution N-1	144 782,01
	Solde des RAR 2015	0,00
	Besoin de financement	0,00
Affectation	Affectation en réserves R1068 en investissement	0,00
	Report en fonctionnement R002	43 499,05

Il n'y a pas de question.

### **DECISION**

Le Conseil Municipal,

- Entendu son rapporteur,
- Après avoir délibéré,

**A l'unanimité, valide l'affectation du résultat d'exploitation 2015 du budget « Locaux commerciaux » comme indiqué ci-dessus.**

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 2016-11 : - Vote du Budget Primitif 2016 – Budget « Locaux commerciaux » - Nomenclature n°7.1.2**

Monsieur MAROT présente le projet de budget primitif :

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT			
	BP 2016		BP 2016
020 - Dépenses imprévues	- €	024 - Produits de cessions	- €
13 - Subventions d'investissement	- €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000,00 €	13 - Subventions d'investissement	- €
20 - Immos incorporelles	20 000,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	- €	21 - Immos corporelles	- €
21 - Immos corporelles	88 782,01 €	27 - Autres immo financières	- €
23 - Immo en cours	50 000,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	- €
27 - Autres immo financières	- €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	041 - Opérations patrimoniales	- €
041 - Opérations patrimoniales	- €		
<b>TOTAL</b>	<b>163 782,01 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 000,00 €</b>
<b>RAR</b>	<b>- €</b>	<b>RAR</b>	<b>- €</b>
<b>001</b>	<b>- €</b>	<b>001</b>	<b>144 782,01 €</b>
<b>TOTAL général</b>	<b>163 782,01 €</b>	<b>TOTAL général</b>	<b>163 782,01 €</b>

FONCTIONNEMENT			
011 - Charges à caract. général	44 499,05 €	013 - Atténuation de charges	- €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	- €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €
014 - Atténuation de produits	- €	73 - Impôts et taxes	- €
022 - Dépenses imprévues	- €	74 - Dotations, subventions et participations	- €
65 - Autres charges de gestion courante	15 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	30 000,00 €
66 - Charges financières	- €	76 - Produits financiers	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €	77 - Produits exceptionnels	- €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	- €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	14 000,00 €	043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €
043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €		
<b>TOTAL</b>	<b>73 499,05 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 000,00 €</b>
<b>RAR</b>	<b>- €</b>	<b>RAR</b>	<b>- €</b>
<b>002</b>	<b>- €</b>	<b>002</b>	<b>43 499,05 €</b>
<b>TOTAL général</b>	<b>73 499,05 €</b>	<b>TOTAL général</b>	<b>73 499,05 €</b>

M. MAROT indique que les charges de fonctionnement s'élèvent à 73 499,05 €.

#### DECISION

Le Conseil Municipal,

- Entendu son rapporteur,
- Après avoir délibéré,

A l'unanimité, approuve le budget primitif « Locaux commerciaux » pour 2016.

M. FOURAGE arrive (20H25)

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2016-12 : Vote du compte de gestion 2015 – Budget « Assainissement » - Nomenclature n°7.1.2**

Monsieur MAROT présente le compte de gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Excédents de fonctionnement capitalisés pour 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	+ 101 404,91 €		+ 19 659,40 €	+ 121 064,31 €
Fonctionnement	+ 135 138,29 €	+ 0,00 €	+ 3 148,61 €	+ 138 286,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 236 543,20 €</b>	<b>+ 0,00 €</b>	<b>+ 22 808,01 €</b>	<b>+ 259 351,21 €</b>

Le compte de gestion 2015 est en concordance avec le compte administratif et fait apparaître un excédent sur l'exercice de **+ 22 808,01€**. Le résultat de clôture 2015 s'élève donc à **+ 259 351,21€**.

#### **DECISION**

Le Conseil Municipal

- Entendu son rapporteur,
- Après avoir délibéré,

**A l'unanimité, approuve le compte de gestion 2015 du budget « Assainissement ».**

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2016-13 : Vote du compte administratif 2015 – Budget Assainissement - Nomenclature n°7.1.2**

Monsieur MAROT présente le compte administratif :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		RESULTAT GLOBAL
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Affectation résultats 2014 (hors 1068)	- €	101 404,91 €	- €	135 138,29 €	+ 236 543,20 €
Réalisé 2015	80 171,59 €	99 830,99 €	170 485,28 €	173 633,89 €	+ 22 808,01 €
<b>Total</b>	<b>80 171,59 €</b>	<b>201 235,90 €</b>	<b>170 485,28 €</b>	<b>308 772,18 €</b>	<b>+ 259 351,21 €</b>
Restes à réaliser	87 264,00 €	- €	- €	- €	- 87 264,00 €
<b>Total général</b>	<b>167 435,59 €</b>	<b>201 235,90 €</b>	<b>170 485,28 €</b>	<b>308 772,18 €</b>	<b>+ 172 087,21 €</b>

Le compte administratif 2015 fait apparaître un résultat positif de **+ 172 087,21 €**.

Le résultat de l'exercice s'établit (hors restes à réaliser) à **+ 259 351,21 €** qui correspondent à :

- un excédent de fonctionnement de **138 286,90 €**
- un excédent d'investissement de **121 064,31 €**

Il n'y a pas de question.

#### **DECISION**

Le Conseil Municipal,

- Entendu son rapporteur,
- Après avoir délibéré,

**A l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 du budget « Assainissement ».**

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2016-14 : Affectation du résultat de fonctionnement– Budget « Assainissement » - Nomenclature n°7.1.2**

Monsieur MAROT rappelle que le compte administratif 2015 fait apparaître un résultat global de + 259 351,21 € qui correspondent à :

- un excédent de fonctionnement de 138 286,90 €
- un excédent d'investissement de 121 064,31 €

Il propose, en l'absence de besoin de couverture de l'investissement, d'affecter le résultat de fonctionnement en fonctionnement tel que suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015</b>		
Résultat de fonctionnement N-1	Résultat de l'exercice	3 148,61
	Résultats antérieurs reportés	135 138,29
	Résultat à affecter	138 286,90
Investissement	Solde d'exécution N-1	121 064,31
	Solde des RAR 2015	87 264
	Besoin de financement	0
Affectation	Affectation en réserves R1068 en investissement	0
	Report en fonctionnement R002	138 286,90

Il n'y a pas de question.

**DECISION**

Le Conseil Municipal,

- Entendu son rapporteur,
- Après avoir délibéré,

A l'unanimité, valide l'affectation du résultat d'exploitation 2015 du budget « Assainissement » comme indiqué ci-dessus.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2016-15 : Vote du Budget Primitif 2016 – Budget Assainissement - Nomenclature n°7.1.2**

Monsieur MAROT présente le projet de budget primitif :

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT			
	BP 2016		BP 2016
020 - Dépenses imprévues	- €	024 - Produits de cessions	- €
13 - Subventions d'investissement	- €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	200,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 000,00 €	13 - Subventions d'investissement	8 000,00 €
20 - Immos incorporelles	22 000,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €
204 - Subventions d'équipement versées	- €	21 - Immos corporelles	- €
21 - Immos corporelles	2 551,21 €	27 - Autres immo financières	- €
23 - Immo en cours	234 736,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	142 186,90 €
27 - Autres immo financières	- €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 100,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	041 - Opérations patrimoniales	- €
041 - Opérations patrimoniales	- €		
<b>TOTAL</b>	<b>279 287,21 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>245 486,90 €</b>
<b>RAR</b>	<b>87 264,00 €</b>	<b>RAR</b>	<b>- €</b>
<b>001</b>	<b>- €</b>	<b>001</b>	<b>121 064,31 €</b>
<b>TOTAL général</b>	<b>366 551,21 €</b>	<b>TOTAL général</b>	<b>366 551,21 €</b>

FONCTIONNEMENT			
011 - Charges à caract. général	19 500,00 €	013 - Atténuation de charges	- €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	- €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	136 000,00 €
014 - Atténuation de produits	- €	73 - Impôts et taxes	- €
022 - Dépenses imprévues	- €	74 - Dotations, subventions et participations	- €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	75 - Autres produits de gestion courante	- €
66 - Charges financières	8 500,00 €	76 - Produits financiers	- €
67 - Charges exceptionnelles	9 000,00 €	77 - Produits exceptionnels	- €
023 - Virement à la section d'investissement	142 186,90 €	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	- €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	95 100,00 €	043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €
043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €		
<b>TOTAL</b>	<b>274 286,90 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>136 000,00 €</b>
<b>RAR</b>	<b>- €</b>	<b>RAR</b>	<b>- €</b>
<b>002</b>	<b>- €</b>	<b>002</b>	<b>138 286,90 €</b>
<b>TOTAL général</b>	<b>274 286,90 €</b>	<b>TOTAL général</b>	<b>274 286,90 €</b>

M.MAROT détaille les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Mme BREVET demande s'il y a des crédits qui concernent la nouvelle station d'épuration.  
Mme KERMARREC intervient : au chapitre 23 figurent les honoraires de maîtrise d'œuvre.

#### **DECISION**

Le Conseil Municipal,

- Entendu son rapporteur,
- Après avoir délibéré,

**A l'unanimité, approuve le budget primitif « Assainissement » pour 2016.**

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n°2016-16 : Vote du compte de gestion 2015 – Budget Principal - Nomenclature n°7.1.2**

Monsieur MAROT présente le compte de gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Excédents de fonctionnement capitalisés pour 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	+ 661 341,09 €		- 284 320,04 €	+ 377 021,05 €
Fonctionnement	+ 2 314 787,15 €	- 587 747,47 €	+ 365 800,86 €	+ 2 092 840,54 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 2 976 128,24 €</b>	<b>- 587 747,47 €</b>	<b>+ 81 480,82 €</b>	<b>+ 2 469 861,59 €</b>

Le compte de gestion 2015 est en concordance avec le compte administratif et fait apparaître un excédent sur l'exercice de + **81 480,82 €**. Le résultat de clôture 2015 s'élève donc à + **2 469 861,59 €**.

**M. ESNAULT** demande s'il y a des questions.

**M. MOTHES** propose d'intervenir globalement sur les éléments relatifs à 2015 et 2016.

Il indique qu'il convient d'analyser le résultat d'exercice 2015 pour savoir vers quoi on va en matière d'équilibre des dépenses et des recettes.

Il convient d'analyser ce résultat au regard du passé et de le mettre en perspective pour les années futures, en s'appuyant sur l'étude faite par le bureau d'études Fidélia présentée en 2014.

Il considère que 3 points sont importants à analyser :

Les résultats ont été positifs sur 2011 à 2014 mais la maîtrise des dépenses, en relation avec l'évolution des recettes, devait être surveillée.

1<sup>er</sup> constat : le niveau des dépenses 2015 correspond aux projections de Fidélia pour 2020 : il y a eu une forte accélération or les recettes ne suivent pas le même rythme. D'où une diminution du résultat, de 700.000 à 365.000 puis de nouveau en 2016. On se trouve donc en situation de désépargne.

2<sup>ème</sup> constat : l'analyse de l'épargne : Fidélia constate que, sur les années passées, le taux d'épargne est de 25% permettant le financement des investissements. Le seuil d'alerte est atteint lorsque le taux d'épargne passe en dessous de 20%.

Or ce seuil est de 13% en 2015 donc en-dessous du seuil d'alerte. Ce taux passe à 11% en 2016.

3<sup>ème</sup> élément à observer : l'épargne brute (dépenses réelles moins recettes réelles) et l'épargne nette.

L'épargne brute doit d'abord servir au remboursement du capital de la dette. Le remboursement du capital se situe autour de 246 000 €. Le seuil d'alerte mentionné par Fidélia est de 10%. Sur l'épargne nette : elle se situe en 2015 à 5% et 3% en 2016.

**M. MOTHES** indique que le bureau propose, en conséquence, une augmentation des taux d'imposition.

La situation est problématique mais il existe d'autres solutions.

Des pistes d'amélioration existent: une vingtaine de mesures sont préconisées par Fidélia dans son étude.

Il est important de les prendre en compte si l'on veut éviter que la situation ne s'aggrave dans les années futures.

Il souhaite faire 4 propositions :

- Communication à l'ensemble des conseillers municipaux de l'étude Fidélia. Il est important que tout le monde s'en empare.
- Etude par la commission Finances, rapidement, des mesures préconisées par Fidélia.
- Elaboration d'une nouvelle prospective financière, celle de Fidélia ne tenant plus la route. Il est important de savoir où l'on va sur ce mandat
- Tenue d'un débat d'orientation budgétaire l'année prochaine préalablement au vote du budget. Ces débats sont obligatoires dans les communes de plus de 3 500 habitants car ils sont utiles.

Il rappelle avoir déjà fait l'année dernière ce type de propositions qui n'ont pas été prises en compte. Il regrette que la situation n'ait pas été anticipée et qu'il faille en arriver à une augmentation des taux d'imposition.

Il ne demande pas de réponse immédiate. Cette situation, problématique, nécessite un engagement de la commune.

**M. ESNAULT** demande s'il y a des questions.

**M. MAROT** indique qu'il fera ses commentaires au moment de la présentation du budget primitif.

## **DECISION**

Le Conseil Municipal

- Entendu son rapporteur,

- Après avoir délibéré,  
(Mme BREVET, Mme LERAT, M. FOURAGE s'abstiennent)

**Par 18 voix pour et 2 voix contre (M. MOTHEs et M. FONTAINE), approuve le compte de gestion 2015 du budget principal.**

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2016-17 : Vote du compte administratif 2015 – Budget Principal- Nomenclature n°7.1.2**

Monsieur MAROT présente le compte administratif :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		RESULTAT GLOBAL
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Affectation résultats 2014 (hors 1068)	- €	661 341,09 €	- €	1 727 039,98 €	+ 2 388 381,07 €
Réalisé 2015	1 269 079,58 €	984 759,54 €	2 858 980,93 €	3 224 781,79 €	+ 81 480,82 €
<b>Total</b>	<b>1 269 079,58 €</b>	<b>1 646 100,63 €</b>	<b>2 858 980,93 €</b>	<b>4 951 821,77 €</b>	<b>+ 2 469 861,89 €</b>
Restes à réaliser	1 148 704,14 €	170 126,00 €	- €	- €	- 978 578,14 €
<b>Total général</b>	<b>2 417 783,72 €</b>	<b>1 816 226,63 €</b>	<b>2 858 980,93 €</b>	<b>4 951 821,77 €</b>	<b>+ 1 491 283,75 €</b>

Le compte administratif 2015 fait apparaître un résultat positif de + 1 491 283,75 €.

Le résultat de l'exercice s'établit (hors restes à réaliser) à + 2 469 861,89 € qui correspondent à :

- un excédent de fonctionnement de 2 092 840,84 €
- un excédent d'investissement de 377 021,05 €

**DECISION**

Le Conseil Municipal,

- Entendu son rapporteur,
- Après avoir délibéré,

(Mme BREVET et Mme LERAT s'abstiennent)

**Par 17 voix pour et 2 voix contre (M. MOTHEs et M. FONTAINE) approuve le compte administratif 2015 du budget principal.**

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2016-18 : Affectation du résultat de fonctionnement – Budget Principal**

Monsieur MAROT rappelle que le compte administratif 2015 fait apparaître un résultat global de :

- + 2 469 861,89 € qui correspondent à :
- un excédent de fonctionnement de 2 092 840,84 €
- un excédent d'investissement de 377 021,05 €

Il propose d'affecter le résultat de fonctionnement en totalité en investissement tel que suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015		
Résultat de fonctionnement N-1	Résultat de l'exercice	365 800,86
	Résultats antérieurs reportés	1 727 039,98
	Résultat à affecter	2 092 840,84
Investissement	Solde d'exécution N-1	377 021,05
	Solde des RAR 2015	1 148 704,14

	Besoin de financement	771 683,09
Affectation		
	Affectation en réserves R1068 en investissement	2 092 840,84
	Report en fonctionnement R002	0

**M. MOTHE**s indique qu'auparavant le résultat de fonctionnement était reporté en fonctionnement ce qui biaisait le montant de l'autofinancement. L'affectation du résultat de fonctionnement pour couvrir les besoins en investissement permet de mieux cerner l'équilibre du budget.

#### **DECISION**

Le Conseil Municipal,

- Entendu son rapporteur,
- Après avoir délibéré,

**A l'unanimité, valide l'affectation du résultat d'exploitation 2015 du budget principal comme indiqué ci-dessus.**

\*\*\*\*\*

Préalablement à la délibération relative au taux d'imposition, M. MAROT propose de présenter le budget primitif 2016. Sur le chapitre 011, on passe de 742 641 € à 850 518 € soit une augmentation de 14% pour le budget 2016.

Il y a une augmentation sur la ligne « voies et réseaux » qui passe de 60.000 € à 110.000 €. Compte tenu de l'état des routes, cette augmentation se justifie.

Il y a une ligne supplémentaire concernant le CCAS qui correspond à la prise en charge, par la commune, d'une partie du salaire de l'agent du CCAS qui occupe des fonctions au sein du service ressources humaines de la commune, à hauteur de 70% de son temps de travail. En parallèle, au chapitre 65, la subvention d'équilibre au CCAS est en diminution.

**M. BOUCHEREL** demande la raison de l'augmentation de la ligne 611.

Il est indiqué qu'il y a des modifications d'imputation ; les dépenses étaient précédemment imputées à l'article 6226.

L'augmentation des charges de personnel représente + 3,74%.

Ces charges de personnel représentent 54% des dépenses de fonctionnement.

Il s'agit de charges compliquées à diminuer dans la mesure où la population demande des services et où les salaires sont revalorisés régulièrement avec les avancements d'échelon.

Le chapitre 65 est en diminution du fait de la subvention d'équilibre au CCAS.

En recettes, il y a le produit des services mais leur augmentation doit être mise en corrélation avec les dépenses liées au personnel qui évolueront également.

Le chapitre 73 prend en compte l'augmentation des taux d'imposition.

On note la baisse de la dotation de solidarité communautaire. La CCLS se trouve en situation de diminuer les dotations en direction des communes compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat mais également du fait du développement de nouveaux services, tel que le multi accueil de Malville.

**M. MAROT** rappelle que la baisse de la DGF était annoncée et prise en compte dans l'étude Fidélia.

Au total, pour 2016, la baisse de recettes s'élève à 66.000 €

Le résultat prévisible de clôture, hors cession d'immobilisations, s'élève à 104 000 €

Le budget serré et, en effet, la capacité à engager des investissements est limitée.

L'augmentation du taux d'imposition est à peine suffisante pour maintenir un résultat intéressant permettant de développer des investissements supplémentaires.

**M. MOTHE**s regrette que les pistes d'amélioration (qui ne consistent pas en la réduction des charges de personnel) n'aient pas été étudiées sinon le conseil municipal va être conduit à augmenter systématiquement les impôts.

**M. MAROT** reconnaît qu'il y a des économies ou des améliorations à faire mais on va jouer sur 46% du budget.

La solution de la mutualisation permettra, à long terme, de diminuer les charges de fonctionnement de la commune mais, pour cela, il faudra que toutes les communes se mettent d'accord.

**M. MOTHE**s évoque les achats mutualisés, qui permettent de faire baisser les coûts, d'où la nécessité de commencer à travailler sur ce type de propositions rapidement.

**M. MAROT** reconnaît qu'une actualisation de l'étude Fidélia sera nécessaire dans un contexte de réalisation de nouveaux investissements.

**M. LOQUET** pense qu'il faudra que les dotations aient baissé substantiellement pour que les communes commencent à travailler en commun. A l'heure actuelle, de nombreux freins existent.

Il évoque l'acquisition de matériel en commun qui est bien compliquée à mettre en place.

**M. TERRIER** indique qu'il y a un écart entre théorie et pratique ; en effet, aller chercher du matériel à Savenay prendrait du temps.

**M. BOUCHEREL**, concernant la mutualisation, rappelle que M. MAROT a été l'un des 1ers, au sein du précédent mandat communautaire, à souhaiter mettre en place la mutualisation.

Si l'on prend l'exemple de la plateforme des déchets verts, elle aura mis 7 ans à se mettre en place.

Une commune parmi 8 ne suffit pas à mettre en place de nouvelles organisations.

Toutefois, les propositions du rapport Fidélia auraient dû être évoquées en amont.

**M. TERRIER** demande si la commune de Malville se situe dans des ratios élevés par rapport à ses charges de personnel. Est-il possible de transférer les compétences et ainsi d'apporter un service aux citoyens sans que cela ne pèse sur les finances de la commune ?

Il convient d'analyser les postes de dépenses un par un.

**M. ESNAULT** rappelle que les TAP ont impacté les dépenses de fonctionnement à hauteur de 100.000 €.

Les charges de personnel sont importantes concernant le service Enfance/ Affaires scolaires.

Concernant le personnel des services techniques, la mutualisation ne semble pas possible dans la mesure où la commune a besoin de ce personnel pour son propre fonctionnement.

Il incite les conseillers à être bien présents en commissions communautaires afin de mener cette réflexion et faire avancer les choses.

**M. LOQUET** indique qu'il faut rester optimiste. Il y a du retard à la CCLS si l'on regarde la situation de la CC Cœur d'Estuaire qui est en train de procéder à la mutualisation de ses services. Les services techniques le seront à échéance du 1<sup>er</sup> juillet.

**M. MAROT** indique que les services support pourraient être mutualisés.

Le souhait de **M. MOTHE** est d'engager ce débat. Il faut que la commission Finances se réunisse plus souvent.

**M. BOUCHEREL** propose un autre exemple : le conseil municipal a voté dernièrement un contrat d'assurance statutaire. Ce contrat aurait pu être plus intéressant négocié à l'échelon de plusieurs communes.

**M. MAROT** indique, concernant l'investissement, que le remboursement du capital de la dette s'élève à 246.000 € ; qu'il y a une réserve de 400.000 € pour une acquisition éventuelle de terrain. Toutes les dépenses d'équipement sont détaillées. Il demande s'il y a des questions.

Il n'y a pas de question.

Il propose de passer au vote des taux d'imposition.

#### **Délibération n° 2016-19 : Vote des Taux d'imposition 2016 – Budget principal - Nomenclature n°7.2.1.**

**Monsieur ESNAULT** expose :

Pour l'année 2015, les taux d'imposition appliqués étaient les suivants :

▪ Taxe d'habitation	:	20.15 %
▪ Taxe foncière bâti	:	20.14 %
▪ Taxe foncière non bâti	:	60.94 %

Il est proposé de modifier et d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'année 2016 :

Taxe d'habitation	: 20.75 %
Taxe foncière bâti	: 20.74 %
Taxe foncière non bâti	: 62.77 %

**M. BOUCHEREL** a une remarque : pour le financement de l'école, une projection avait été faite pour différents taux. Il demande s'il y a eu une étude sur différents taux et demande quelles sont les perspectives.

**M. MAROT** indique que les 3% vont permettre de couvrir le fonctionnement courant de la commune : augmentation des charges de personnel et du budget voirie ainsi que baisse des dotations.

L'accroissement de la population permettra de majorer les recettes mais elles ne permettront pas de financer de nouveaux investissements.

L'annuité de la dette ne baissera qu'à partir de 2020.

Le financement de l'école était cohérent mais avec la baisse des dotations, le financement de nouveaux équipements passera par l'augmentation des impôts.

L'étude financière devra être faite.

**M. LOQUET** rejoint **M. MAROT**. La décision relative au restaurant scolaire sera mise en relation avec son financement.

**M. BIDAUD** indique que la prospective sur l'augmentation des impôts prévoyait 8 % puis 5% puis 3%.

**M. BOUCHEREL** se demande, avec des taux qui augmentent de 3% sans projet nouveau, quelle sera l'augmentation future.

**Mme JANVIER** souligne l'impact de la baisse des dotations de l'Etat.

**M. FOURAGE** demande s'il y a le choix, ou pas, de voter ces 3%.

**M. MAROT** indique qu'1% d'augmentation des taux représente 13000 € de recettes fiscales supplémentaires.

**M. MOTHE**s indique qu'il aurait fallu commencer le travail d'étude des pistes d'amélioration dès l'année dernière. La démarche de prospective est nécessaire.

**M. BOUCHEREL** souhaite connaître les perspectives qui seront données aux nouveaux arrivants.

Pour l'école, l'augmentation des impôts a été assumée par le conseil municipal et par les malvillois.

Il est impératif de faire une prospective afin de pouvoir répondre aux questions des malvillois.

Pour **M. MAROT**, la solution, sur le long terme, se situe au niveau de l'intercommunalité.

**M. ESNAULT** rappelle le choix fait l'année dernière d'augmenter les taux de 1% ; la prospective sera réalisée afin d'ajuster le projet d'investissements nouveaux.

#### **DECISION**

Le Conseil Municipal,

- Entendu son rapporteur,
- Après avoir délibéré,

(**Mme BREVET**, **Mme LERAT** et **M. FOURAGE** s'abstiennent).

**Par 16 voix pour et 4 voix contre (Mme ROCHETEAU, M. BIDAUD, M. MOTHE**s et **M. FONTAINE**) vote les taux d'imposition pour l'année 2016 tels qu'exposés ci-dessus.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération 2016-20 : Versement d'une subvention d'équilibre au CCAS- nomenclature 7.5.3**

**M. MAROT** expose :

Le projet de budget primitif 2016 du C.C.A.S prévoit des dépenses de fonctionnement pour un montant de 87 800 € et des recettes de fonctionnement de 61 250 €

Il est proposé au conseil municipal de voter une subvention d'équilibre au CCAS d'un montant de 26 550 €.

#### **DECISION**

Le Conseil Municipal,

- Entendu son rapporteur,
- Après avoir délibéré,

**A l'unanimité, vote une subvention d'équilibre au budget du CCAS pour l'année 2016 d'un montant de 26 550 €.**

Cette dépense sera imputée à l'article 657362 du budget primitif 2016.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2016-21 : Vote du Budget Primitif 2016 – Budget Principal - Nomenclature n°7.1.2**

Monsieur MAROT présente le projet de budget primitif 2016 :

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT			
	BP 2015		BP 2015
020 - Dépenses imprévues	458 553,75 €	024 - Produits de cessions	- €
13 - Subventions d'investissement	- €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 242 840,84 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	248 000,00 €	13 - Subventions d'investissement	- €
20 - Immos incorporelles	173 650,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	5 000,00 €	21 - Immos corporelles	
21 - Immos corporelles	564 200,00 €	27 - Autres immo financières	
23 - Immo en cours	570 500,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	278 220,00 €
27 - Autres immo financières		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 400,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		041 - Opérations patrimoniales	240 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	240 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 259 903,75 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 854 460,84 €</b>
<b>RAR</b>	<b>1 148 704,14 €</b>	<b>RAR</b>	<b>177 126,00 €</b>
<b>001</b>	<b>- €</b>	<b>001</b>	<b>377 021,05 €</b>
<b>TOTAL général</b>	<b>3 408 607,89 €</b>	<b>TOTAL général</b>	<b>3 408 607,89 €</b>
			- €
FONCTIONNEMENT			
011 - Charges à caract. général	850 518,00 €	013 - Atténuation de charges	13 200,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 652 400,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	348 800,00 €
014 - Atténuation de produits	500,00 €	73 - Impôts et taxes	2 072 846,00 €
022 - Dépenses imprévues	30 000,00 €	74 - Dotations, subventions et participations	651 098,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	328 106,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	30 000,00 €
66 - Charges financières	57 000,00 €	76 - Produits financiers	- €
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	77 - Produits exceptionnels	177 200,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	278 220,00 €	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	91 400,00 €	043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €
043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €		
<b>TOTAL</b>	<b>3 293 144,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 293 144,00 €</b>
<b>RAR</b>	<b>- €</b>	<b>RAR</b>	<b>- €</b>
<b>002</b>	<b>- €</b>	<b>002</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL général</b>	<b>3 293 144,00 €</b>	<b>TOTAL général</b>	<b>3 293 144,00 €</b>

**DECISION**

Le Conseil Municipal,

- Entendu son rapporteur,
- Après avoir délibéré,

(Mme BREVET et Mme LERAT s'abstiennent).

Par 19 voix pour et 2 voix contre (M. MOTHE et M. FONTAINE) approuve le budget primitif du budget principal pour 2016.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2016-22 : Attribution des subventions 2016 aux associations. Nomenclature 7.5.5**

M. ESNAULT expose :

La Municipalité à la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions. Elle affirme une politique de soutien aux jeunes et associations locales.

Cette subvention de fonctionnement est une aide financière de la Municipalité à l'exercice de l'activité ou des activités courantes de l'association. Le montant est variable selon les critères d'attribution.

La subvention est calculée avec une **base forfaitaire de 200€** à laquelle s'additionne :

- une **part adhérents** (3€/adultes et 6€/enfants)
- un **montant bonifiant** en fonction des critères suivants :
  - Cohésions sociales et formations : 100€
  - Coopération intercommunale : 100€
  - Implications et animations locales, calculé sur un coefficient en fonction du rayonnement :
    - coef 2 : intercommunal et communes limitrophes : 136€
    - coef 4 : départemental et régional : 272€
    - coef 6 : national : 408€

**Montant subvention = 200€ + (nombre d'adultes X 3€) + (nombre de jeunes X 6€) + critères bonifiants.**

Une subvention dite exceptionnelle peut être demandée pour la réalisation d'une activité spécifique ou pour un projet particulier. Celle-ci est versée sur présentation d'un budget prévisionnel et de devis.

**M. ESNAULT** indique que l'ensemble du tableau a été transmis aux élus.

**M. MOTHE** demande comment sera présentée la subvention à l'association.

**M. ESNAULT** indique que la base et le coefficient sont mentionnés dans le courrier adressé à l'association.

**M. BOUCHEREL** demande, pour le football, combien les autres communes donnent. **M. ESNAULT** indique que seuls les montants octroyés pour l'année passée sont connus.

**M. LOEUILLET** interroge sur le montant global des subventions qui augmente de presque 15%.

**M. ESNAULT** indique que l'enveloppe est constante, avec de nouvelles répartitions en interne.

#### **DECISION**

Le Conseil Municipal,

- Entendu son rapporteur,
- Après avoir délibéré,

(Mme BREVET s'abstient)

**A l'unanimité (22 voix), vote l'attribution de subventions aux associations pour 2016 telles que mentionnées dans le tableau joint en annexe.**

\*\*\*\*\*

#### **Délibération 2016-23 : Demande de subvention – Travaux d'extension de la mairie- nomenclature 7.5.1**

**Mme LEJEUNE** expose :

La Commune va procéder cette année à des travaux d'extension de la mairie, pour un coût de 368.000 € TTC, afin de disposer de locaux aux normes thermiques et d'accessibilité pour les services Enfance/Affaires scolaires, Ressources Humaines, CCAS et Communication.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention, au titre de la réserve parlementaire, pour un montant de 30.000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la constitution du dossier de subvention.

**M. ESNAULT** demande s'il y a des questions.

Pas de question.

#### **DECISION**

Le Conseil Municipal,

- Entendu son rapporteur,
- Après avoir délibéré,

A l'unanimité, sollicite une subvention, au titre de la réserve parlementaire, pour un montant de 30.000 €, dans le cadre des travaux d'extension de la mairie et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la constitution du dossier de subvention.

M. MOTHEs remarque qu'il y a donc des pistes de ressources nouvelles.

\*\*\*\*\*

### **Projet de Délibération 2016-24 : Demande de subventions –Acquisition de matériel de désherbage- nomenclature 7.5.1**

**M. LOQUET** expose :

La Commune souhaite procéder à l'acquisition de matériel alternatif au désherbage chimique (brosse de désherbage et désherbeur mécanique) pour un montant hors taxe de 7 570 €.

Ce matériel a fait l'objet d'un test pendant plusieurs mois par les agents municipaux, dans le cadre d'une location, et a démontré son efficacité.

L'acquisition de ce matériel peut faire l'objet de subventions de la part de l'Agence de l'Eau ainsi que de la Région Pays de la Loire dans le cadre du Contrat Régional Bassin Versant 2014-2016.

Il indique que le plan de financement serait le suivant :

Agence de l'Eau Loire Bretagne : 3 028 € (40%)  
Région Pays de la Loire : 3 028 € (40%)  
Commune : .....1 514 € (20%)

**M. LOQUET** a indiqué que les autres communes de la CCLS ne sont pas entrées dans une démarche de mutualisation pour l'acquisition de matériel.

**M. TERRIER** demande comment fonctionne le matériel.

**M. LOQUET** répond qu'il s'agit de lames qui entrent dans le sable et qui coupent les racines.

La brosse ressemble à un motoculteur ; elle est utilisée pour les trottoirs et permet d'enlever les herbes les plus hautes. La commission voirie devra étudier la question des trottoirs dans un contexte d'interdiction d'utilisation de produits chimiques pour le désherbage.

**M. BOUCHEREL** indique que c'est la semaine de la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Jeudi soir, un documentaire sera diffusé à Campbon sur ce sujet.

**M. LOQUET** précise qu'en l'absence de subvention seul 1 des 2 matériels sera acquis cette année.

#### **DECISION**

Le Conseil Municipal,

- Entendu son rapporteur,
- Après avoir délibéré,

A l'unanimité, sollicite une subvention, auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Pays de la Loire tel que mentionné ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement des dossiers de subventions

## **BATIMENTS**

### **Délibération n° 2016-25 : Avenant au Marché d'A.M.O avec la SELA– Nomenclature N°1.1.8**

**Madame LEJEUNE** expose :

Vu l'avis favorable de la commission MAPA en date du 14 mars 2016,

Par décision n°2015-2 prise par délégation du conseil municipal, M. le Maire avait signé le 17 mai 2015, avec la SELA, un marché pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un diagnostic prospectif du développement de la Commune de Malville et l'extension ou la réhabilitation du restaurant scolaire, l'extension ou la réhabilitation de l'école maternelle et la programmation à neuf pour la création d'un pôle enfance.

Le montant de ce marché était de 84 550 € HT.

Suite à la réalisation des tranches fermes de la mission, consistant en un diagnostic prospectif et des études pré-opérationnelles ayant abouti à une proposition de faisabilité, le conseil municipal a décidé de lancer la construction à neuf d'un restaurant scolaire avec fonction salle de convivialité, accompagnée de la réalisation d'espaces publics et du transfert du périscolaire dans le restaurant existant, moyennant des travaux d'adaptation des locaux à ce nouvel usage. Ces interventions diffèrent de ce qui était prévu dans la décomposition de mission initiale ; elles diffèrent également par leur complexité et leur ampleur (concours d'architectes, intervention sur l'espace public...).

Il convient donc de prendre en compte ces modifications pour les intégrer dans la mission.

Le montant de cet avenant n°1 est de 32 100 € HT représentant +37,97% du montant initial du marché.

Le nouveau montant du marché sera donc de 116 550 € HT.

**M. ESNAULT** demande s'il y a des questions.

Pas de question.

#### **DECISION**

Le Conseil Municipal,

- Entendu son rapporteur,
- Après avoir délibéré,

**A l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché pour une mission d'A.M.O signé avec la SELA le 17 mai 2015, pour un montant de 32 100 € HT.**

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2016-26 : Avenant au Marché de Travaux de l'Eglise Sainte Catherine– Nomenclature N°1.1.8**

**Madame LEJEUNE expose :**

Vu l'avis favorable de la commission MAPA en date du 14 mars 2016,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature, par la SELA, mandataire de la commune pour ces travaux, de l'avenant n°1 au marché signé avec ATAE pour la mission de coordination SPS :

#### **Marché de coordonnateur SPS– Avenant n°1**

Marché initial : Attribué à l'entreprise ATAE pour un montant de 2 210 € HT

Prolongation de la mission qui est passée de 8 mois à 14 mois	+ 1 258 €
<b>Total HT plus-value</b>	<b>+ 1 258 €</b>

Cet avenant n°1 représente une augmentation du marché initial de 56,9 %.

**M. FOURAGE** demande si les travaux ont duré plus longtemps que prévu.

**Mme LEJEUNE** confirme ; il est précisé que les travaux seront achevés cet été.

#### **DECISION**

Le Conseil Municipal,

- Entendu son rapporteur,
- Après avoir délibéré,

(Mme Brevet et Mme Rocheteau s'abstiennent).

**A l'unanimité (21 voix), valide cet avenant et autorise la SELA à le signer.**

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2016-27 : Construction nouveau restaurant scolaire : Lancement du concours d'architectes- Nomenclature N°1.6.2**

Madame LEJEUNE expose :

Par délibération n°2015-96 du 22 décembre 2015, le conseil municipal a validé le programme suivant :

- réalisation d'un restaurant scolaire neuf, place de la Liberté, avec un objectif de mutualisation de l'équipement (1 748 000 € HT)
- réutilisation des locaux de l'ancien restaurant scolaire pour l'accueil périscolaire, dans l'attente de la création à neuf à long terme d'un pôle enfance / Rafraichissement de ces locaux (116 600 € HT)
- création d'une cour et aménagement d'un parc public entre le nouveau restaurant scolaire et l'ancien (143 000 € HT)
- enveloppe à déterminer pour la requalification de la place de la liberté
- L'enveloppe de ce programme doit être majorée de 25% comprenant notamment les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais annexes.

L'étape suivante concerne le lancement d'un concours d'architectes.

M. ESNAULT demande s'il y a des questions.

Pas de question.

**DECISION**

Le Conseil Municipal,

- Entendu son rapporteur,
- Après avoir délibéré,

**A l'unanimité**, autorise la SELA, dans le cadre de sa mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, à lancer un concours d'architecture restreint sur esquisse pour le programme détaillé ci-dessus.

**RESSOURCES HUMAINES**

**Projet de Délibération 2016-28 : Modification du tableau des effectifs - nomenclature 4.1.1**

M. ESNAULT expose :

Dans le cadre du départ à la retraite du responsable du restaurant scolaire, dont les missions vont être reprises par un agent actuellement en poste, il est proposé de créer un poste de cuisinier à temps complet à compter à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 sur les grades suivants : adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe / adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe / adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe / adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Il est proposé de créer un emploi d'avenir à temps complet pour une durée de 3 ans (rémunération au SMIC). La personne recrutée serait en charge de l'entretien des bâtiments en binôme avec l'adjoint technique des ateliers municipaux.

Il est également proposé de créer, au tableau des effectifs, les emplois suivants, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 :

- 3 postes à temps complet de référents aux ateliers municipaux (référent espaces verts / référent manutention / référent voirie) sur les grades d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe / adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe. Ces emplois sont destinés à des agents déjà en poste, qui pourront y accéder par le biais d'un avancement de grade
- 1 poste à temps complet de coordinatrice de l'entretien des bâtiments communaux, sur les grades d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe / adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe. Cet emploi est également destiné à un agent en poste qui pourra y accéder par le biais d'un avancement de grade.
- Enfin, il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 afin de permettre à un agent ayant réussi l'examen professionnel d'accéder à ce nouveau grade.

**M. ESNAULT** demande s'il y a des questions.

**Mme BREVET** demande si la personne qui va remplacer M. CHARTIE est consciente des missions qu'elle va devoir assumer.

**M. ESNAULT** confirme que le sujet a été étudié avec cette personne qui avait déjà assumé ces missions pendant un arrêt maladie de 5 mois.

**M. LOEUILLET** rejoint Mme BREVET sur les compétences nécessaires et utiles sur ce poste.

**M. BRIAND** répond qu'un travail en binôme est amorcé et qu'un plan de formation est établi.

#### **DECISION**

Le Conseil Municipal,

- Entendu son rapporteur,
- Après avoir délibéré,

**A l'unanimité**, valide la modification du tableau des effectifs telle que mentionnée ci-dessus.

**M. BOUCHEREL** préconise d'imprimer les ordres du jour sur recto-verso.

La séance est levée à 22H05.

La secrétaire de séance,

Régine HELIOT.



\*\*\*\*\*